



**Administration Communale de
Wahl
(Gr.-D. de Luxembourg)**

AVIS OFFICIEL

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a procédé en sa séance du 16 novembre 2016 à une adaptation du règlement communal concernant la participation communale aux frais de permis de conduire pour les besoins du service d'incendie.

Ladite décision a été approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 9 décembre 2016 [Réf. 342/16/CR].

Le texte de ladite délibération peut être consulté à la Mairie.

Wahl, le 2 mars 2017

Pour le collège échevinal,
Le Secrétaire,
(s. M. Pletschette)



Le Bourgmestre,
(s. M. Assa)

Date d'affichage : 3 mars 2017